

Montréal, le 4 février 2020

Chère et cher membre,

Il y a du nouveau concernant l'adhésion à l'AISSQ et le renouvellement de votre cotisation pour 2020-2021.

Comme vous le savez, l'Association des intervenants.es en soins spirituels du Québec prendra une direction importante cette année. En effet, lors de l'Assemblée générale Annuelle du 9 novembre dernier, les membres ont donné aux membres du conseil d'administration, le mandat d'aller de l'avant vers une pleine intégration avec l'Association canadienne des soins spirituels (ACSS/CASC).

Donc, la prochaine cotisation se fera sur le site même de l'ACSS/CASC entre la mi-mars et le 1er juin pour l'année 2020-21. Le coût de l'adhésion demeure sensiblement le même (25\$ de plus) pour les membres à l'emploi. Tous les avantages demeurent les mêmes, en plus de bénéficier de la révision des pairs ainsi que la force du nombre.

Nous faisons appel à votre indulgence, puisque le site est unilingue anglais, pour le moment. Ceux pour qui l'anglais pose problème, nous sommes à traduire le formulaire d'inscription en français et nous vous le ferons parvenir dans un prochain envoi.

Dès à présent, nous vous invitons à vous rendre sur le site de l'ACSS/CASC pour vous familiariser avec l'Association, si ce n'est pas déjà fait. Pour ceux qui aimeraient avoir accès à la section des membres ou bénéficier d'une assurance pour une pratique privée, il est possible de le faire maintenant et gratuitement jusqu'au 1er juin 2020.

Voici la procédure à suivre pour vous inscrire. Aussi, nous avons à l'ACSS une ressource dans la personne de Tony Sedwafi. Il est parfaitement bilingue et est disposé à vous aider. Voici ses coordonnées : tony@spiritualcare.ca – 1-866- 442-2773

Marche à suivre pour remplir la fiche d'inscription:

- vous rendre sur ce lien : https://spiritualcare.ca/become_a_member/ ;
- cocher : « member associate » ou « student » selon le cas;
- choisir l'expertise « Palliative care/hospice » ou autre, selon votre profil;
- remplir les informations personnelles demandées;
- choisir le mode de paiement "chèque" si vous désirez bénéficier d'un temps gratuit dès à présent et jusqu'en juin 2020.

Nous demeurons disponibles pour vous donner le soutien adéquat, au besoin.

Au nom du conseil d'administration,
Martine Caillier
tresorie@aiissq.org